Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Office fédéral du personnel OFPER

Information pour les collaboratrices et collaborateurs de l'administration fédérale

27 novembre 2019

InfoPers | Travailler pour la Suisse

Le Conseil fédéral adopte les mesures salariales pour 2020

Chère collaboratrice, cher collaborateur,

Le 27 novembre 2019, le Conseil fédéral a adopté les mesures salariales pour 2020 en faveur du personnel fédéral. Les collaboratrices et collaborateurs de l'administration fédérale recevront une augmentation salariale de 1 % au total, soit une compensation du renchérissement de 0,5 % et une augmentation du salaire réel de 0,5 %.

Le Conseil fédéral approuve ainsi le résultat des négociations salariales menées le 13 novembre 2019 par les partenaires sociaux de la Confédération.

L'accord des Chambres fédérales sur le budget 2020 demeure réservé.

Meilleures salutations

Office fédéral du personnel